



Installation chauffe-eau hors normes ?

Par **ben0013**, le 15/12/2012 à 17:26

Bonjour,
J'habite une maison, le chauffe eau est au grenier, il date de 99, il n'est pas isolé, le grenier non plus, et j'habite en montagne...
Le propriétaire a décidé de fabriquer un caisson, qu'il a isolé avec 5 plaques de polystyrène (à l'intérieur). Dans ce caisson qui contient le chauffe eau, il souhaite placer un petit chauffage électrique soufflant (de salle de bain) sur la position hors-gel.
Comme il fait régulièrement des températures négatives au grenier, et donc dans le caisson, le radiateur va se mettre constamment en marche, créant ainsi une surconsommation électrique et un risque évident d'incendie.
J'ai refusé le chauffe électrique, et lui ai demandé d'isoler mieux le chauffe eau, pour ne pas avoir besoin du chauffage électrique.
Le propriétaire m'a envoyé un mail signalant mon refus, et me porte unique responsable en cas d'inondation, si les canalisations cassent avec le gel...
Cette installation est-elle légale ? Quelles sont les normes ?
La maison est vieille, mais vient d'être rénovée en 2012.
Nous n'avons pas reçu de bilan énergétique (on l'a pas demandé) en entrant dans la maison est-ce obligatoire ?
Merci d'avance pour votre réponse,
Benoit
En plus de cela, j'ai oublié de préciser que le chauffe eau ne fonctionne pas vraiment !
Il contient 200 litres, chauffe pendant les heures creuses uniquement, mais impossible de prendre un bain ou 3 douche, il n'y a pas assez d'eau chaude....
Le propriétaire m'a dit qu'il fallait le basculer en marche forcée (qu'il chauffe continuellement quelle que soit l'heure creuse ou pleine) pour qu'il fonctionne normalement !